

CREATION D'UN CLUB

Les modalités

Pour créer un club et pouvoir participer aux compétitions ou aux activités de football, organisées par la Fédération Française de Football et ses organes régionaux, vous trouverez sur le site de la F.F.F. les [informations utiles et la procédure à respecter pour la création d'un club](#) :

Le club désirant s'affilier doit contacter le district correspondant à son département :

District des Côtes d'Armor	http://foot22.fff.fr
District du Finistère	http://foot29.fff.fr
District de l'Ille-et-Vilaine	http://foot35.fff.fr
District du Morbihan	http://foot56.fff.fr

Le club communique le nom, prénom et adresse électronique du Président, au District qui transmettra par courriel un lien grâce auquel il aura accès au formulaire d'affiliation. [Guide pour enregistrer votre demande d'affiliation dématérialisé.](#)

DÉNOMINATION DES ÉQUIPES - PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- Nom de la commune + Nom du club (*exemple : RENNES Stade*)
 - 20 caractères maximum
 - Initiales : Les termes caractérisant « *l'objet social* » doivent être limités à leurs initiales sans point entre celles-ci :
Exemples : Sporting Club = SC
Football Club = FC
Association Sportive = AS
-
- **NOM EN CAS DE FUSION (PLUSIEURS NOMS DE COMMUNE)**
Choix de la commune du siège déclaré en Préfecture en premier (*exemple : LES FOUGERETS / ST MARTIN S/ OUST*).
 - **NOM EN CAS DE GROUPEMENTS**
GJ ou GF + Nom de la commune qui gère le Groupement + nom des autres communes (en fonction du nombre de caractère restant).
 - **NOM EN CAS D'ENTENTES**
Ent. + Nom de la commune du club qui gère l'entente + Nom des autres communes (en fonction du nombre de caractère restant).

